

# Mémoire pour les consultations prébudgétaires en prévision du budget fédéral 2024

**Imagine Canada**

**Recommandation 1-2 :** Faire participer le secteur à but non lucratif à la conception d'une place au sein du gouvernement. Affecter des fonds à ce modèle dans le budget de 2024.

**Recommandation 3-4 :** Améliorer la Politique sur les paiements de transfert du Secrétariat du Conseil du Trésor pour rendre le financement des OBNL plus équitable et plus efficace.

**Recommandation 5-8 :** Élaborer une stratégie fédérale du travail et de la main-d'œuvre du secteur à but non lucratif et améliorer l'accès aux programmes de perfectionnement des compétences et de transformation numérique.

**Recommandation 9-10 :** Donner à Statistique Canada le mandat d'améliorer la qualité et l'accessibilité des données collectées sur le secteur à but non lucratif. Allouer à cette fin un financement de 5 millions \$ pour 2024-2025, plus un financement continu de 1,5 million \$.

**Recommandation 11 :** Avant de procéder aux changements proposés à l'impôt minimum de remplacement, déterminer les répercussions de ces changements sur les revenus des organismes caritatifs en réalisant une analyse économique et financière indépendante.

Que ce soit en offrant des services aux jeunes à risque, un refuge aux sans-abri, des services d'établissement aux personnes ayant immigré récemment ou réfugiées au Canada ou des programmes culturels aux Autochtones en milieu urbain, les organismes de bienfaisance et à but non lucratif collaborent avec tous les paliers de gouvernement à accroître l'inclusion sociale et la qualité de vie. Aux côtés des secteurs public et privé, le secteur à but non lucratif est un moteur économique. Sa contribution à l'activité économique se chiffre à 192 milliards \$ par an, ce qui représente 8,3 % du PIB du Canada. Nous employons 2,5 millions de personnes par an, une personne canadienne sur dix travaillant pour un organisme de bienfaisance ou pour un organisme à but non lucratif. Notre main-d'œuvre se compose de 77 % de femmes, de 47 % d'immigrants et de 35 % d'Autochtones et de personnes racisées<sup>1</sup>. Pour de nombreuses personnes immigrantes, le secteur à but non lucratif est leur premier point d'entrée dans la population active. En outre, notre communauté dynamique de 13 millions de bénévoles fait don de près de 2 milliards d'heures par année.

En général, les salaires du secteur à but non lucratif sont bas. Les personnes qui travaillent dans les organismes à but non lucratif communautaires gagnent 38 716 \$ par an, tandis que le salaire moyen à l'échelle de l'économie est de 57 137 \$ par an pour tous les employés<sup>2</sup>. La hausse de l'inflation a réduit la capacité du secteur à rémunérer équitablement ses travailleurs et les pénuries de main-d'œuvre ont augmenté la concurrence pour recruter du personnel. Un grand nombre de ces problèmes sont attribuables au financement de projet à court terme qui peut entraîner des conditions de travail médiocres, comme de bas salaires, des avantages sociaux réduits et des emplois à contrat de courte durée.

Les organismes de bienfaisance et à but non lucratif ont besoin d'un point de contact central au sein du gouvernement afin de résoudre les problèmes courants posés au secteur dans son ensemble, de faire progresser le soutien à l'échelle du secteur et de permettre la collecte de données désagrégées sur le secteur. Si notre secteur disposait d'une place dédiée au sein du gouvernement – une entité centralisée dialoguant de manière stratégique avec le secteur à but non lucratif pour examiner soigneusement les mesures législatives proposées et évaluer leurs répercussions sur le secteur à but non lucratif – ces problèmes pourraient être résolus.

---

<sup>1</sup> Imagine Canada (2022). *Notre diversité, notre force*. <https://www.imaginecanada.ca/sites/default/files/2022-11/Notre-diversite-notre-force.pdf>

<sup>2</sup> Imagine Canada (2022). *Notre diversité, notre force*. <https://www.imaginecanada.ca/sites/default/files/2022-11/Notre-diversite-notre-force.pdf>

**Recommandation 1-2 : Faire participer le secteur à but non lucratif à la conception d’une place au sein du gouvernement. Affecter des fonds à ce modèle dans le budget de 2024.**

Bien que notre secteur dispose de plusieurs points de contact au sein du gouvernement fédéral, aucun ministère ni service n’est chargé d’améliorer le contexte politique ou le paysage économique du secteur à but non lucratif. Une place dédiée au secteur au sein du gouvernement pourrait :

- favoriser la compréhension du secteur à but non lucratif et la collaboration à l’échelle du gouvernement sur les questions qui touchent les organismes de bienfaisance et à but non lucratif;
- rendre les politiques publiques propices à un secteur caritatif robuste, responsable, diversifié et innovant;
- collecter et diffuser en temps opportun des données d’excellente qualité et accessibles sur le secteur à but non lucratif à l’appui de l’élaboration de politiques fondées sur des données probantes;
- défendre à l’interne les intérêts du secteur à but non lucratif lors des décisions stratégiques susceptibles de se répercuter sur les organismes de bienfaisance et à but non lucratif;
- remédier aux inégalités au sein du secteur à but non lucratif qui relèvent de la compétence fédérale.

Bien que nous soyons reconnaissants au [gouvernement de son intérêt](#), nous lui demandons de tenir sa promesse de faire participer le secteur à but non lucratif à la création d’une entité qui lui sera dédiée au sein du gouvernement en vue de favoriser notre viabilité et notre croissance.

**Recommandations**

1. *Animer et concevoir, de concert avec le secteur à but non lucratif, un processus de consultation visant à solliciter des commentaires sur le mandat, les objectifs et les ressources nécessaires pour une place au sein du gouvernement. Veiller à la représentation adéquate des collectivités en quête d’équité, rurales, éloignées et nordiques au sein du processus de consultation.*
2. *Établir dans le budget de 2024, en la dotant des ressources adéquates, une entité qui jouera le rôle de place dédiée au secteur à but non lucratif au sein du gouvernement. Son mandat devrait être le suivant :*
  - a. *Formuler et passer en revue les politiques stratégiques et les règlements des ministères pertinents aux fins de la promotion d’un secteur à but non lucratif robuste, diversifié et innovant.*
  - b. *Veiller à ce que Statistique Canada collecte et publie des données sur le secteur à l’appui de l’élaboration de politiques fondées sur des données probantes.*
  - c. *Diffuser des renseignements sur le secteur à but non lucratif au sein du gouvernement fédéral.*
  - d. *Coordonner et promouvoir la collaboration de l’ensemble du gouvernement et des organismes à but non lucratif sur les questions ayant une incidence sur le secteur.*
  - e. *Remédier aux inégalités au sein du secteur à but non lucratif qui relèvent de la compétence fédérale.*

### **Recommandation 3-4 : Améliorer la Politique sur les paiements de transfert du Secrétariat du Conseil du Trésor pour rendre le financement des OBNL plus équitable et plus efficace.**

Le gouvernement fédéral s'appuie sur les organismes à but non lucratif pour réaliser de nombreuses priorités. En revanche, les problèmes d'administration du financement fédéral par l'intermédiaire du Secrétariat du Conseil du Trésor sont une source d'inefficacité et d'inégalités qui pourraient compromettre la capacité du gouvernement à atteindre ses objectifs. Par exemple, le financement inadéquat et les pratiques de financement inefficaces peuvent conduire les organismes à but lucratif à réduire leurs programmes en retardant un travail crucial. En 2006, le Groupe d'experts indépendant a publié un rapport sur les programmes de subventions et de contributions, intitulé [Des lourdeurs administratives à des résultats clairs](#). En 2019, un rapport du Comité sénatorial spécial sur le secteur de la bienfaisance, intitulé [Catalyseur du changement : une feuille de route pour un secteur de la bienfaisance plus robuste](#), a documenté les problèmes d'administration des subventions et des contributions fédérales. En 2021, le [gouvernement fédéral](#) s'est déclaré favorable aux politiques qui compensent en totalité les coûts administratifs associés à la prestation des services financés par des transferts de fonds aux organismes à but non lucratif<sup>3</sup>. Bien que le Conseil du Trésor ait pris plusieurs mesures pour résoudre les questions soulevées dans ces rapports, il ressort clairement des discussions avec les organismes à but non lucratif du secteur qui reçoivent du financement fédéral que de nombreux problèmes persistent<sup>4</sup>. Ces politiques ont créé de [graves difficultés](#), dont celles-ci :

- l'absence du financement de base ou de renforcement des capacités;
- la non-couverture du coût réel des initiatives financées;
- les longs délais d'approbation des demandes de financement;
- les longues périodes de négociation des contrats, sans modification de la date limite pour employer les fonds;
- le financement à court terme ou l'intervalle entre les financements;
- les ententes de financement restrictives et leur manque de souplesse pour transférer les fonds entre les catégories de coûts;
- les pratiques qui compliquent l'accès au financement pour les organismes des communautés en quête d'équité;
- l'alourdissement du fardeau administratif pour les organismes qui reçoivent le financement fédéral.

### **Recommandations**

**3. Demander à la présidente du Conseil du Trésor de modifier la [Directive sur les paiements de transfert](#) pour tenir compte des modèles opérationnels et financiers et du rôle sociétal uniques du secteur en créant des dispositions de financement qui lui sont propres et qui :**

**a. acceptent le risque et l'évaluent d'une manière plus équitable;**

<sup>3</sup> Recommandation 10. Comité sénatorial spécial sur le secteur de la bienfaisance (2019). *Catalyseur du changement : une feuille de route pour un secteur de la bienfaisance plus robuste*.

[https://sencanada.ca/content/sen/committee/421/CSSB/reports/CSSB\\_GovResponse\\_Charitable\\_f.pdf](https://sencanada.ca/content/sen/committee/421/CSSB/reports/CSSB_GovResponse_Charitable_f.pdf)

<sup>4</sup> Informez-vous sur le point de vue des intervenants dans [l'importance du financement de base : 8 OBNL expliquent les effets négatifs d'un manque de financement de base sur leurs communautés, leur viabilité et leur personnel](#).

- b. rendent obligatoire l'affectation d'au moins 30 %<sup>5</sup> de tout le financement de projet aux coûts de fonctionnement de base et aux frais généraux connexes;*
  - c. allègent le fardeau administratif associé aux demandes, à la production de rapports et aux vérifications;*
  - d. assouplissent le transfert de fonds entre les catégories de coûts;*
  - e. réduisent les intervalles dans le renouvellement du financement en augmentant la disponibilité du financement pluriannuel;*
  - f. comportent des directives claires sur les situations dans lesquelles l'offre de financement sans restriction et de financement de base aux organismes à but non lucratif est appropriée;*
  - g. assurent la conformité des ministères à la politique.*
4. *Appliquer une approche d'équité en matière de financement qui :*
- a. met en œuvre des directives d'équité et d'accessibilité du financement fédéral;*
  - b. répartit le financement de manière équitable pour remédier aux inégalités actuelles et historiques;*
  - c. alloue aux communautés en quête d'équité un financement réservé au renforcement des capacités.*

**Recommandation 5-8 : Élaborer une stratégie fédérale du travail et de la main-d'œuvre du secteur à but non lucratif et améliorer l'accès aux programmes de perfectionnement des compétences et de transformation numérique.**

Ces trois dernières années, le secteur à but non lucratif a fait face à une demande sans précédent pour ses services. Les organismes déclarent systématiquement des taux d'absentéisme, d'épuisement professionnel et de congés de santé mentale élevés. Les cadres supérieurs prennent leur retraite anticipée des organismes, sans plan de relève, et le personnel de première ligne démissionne. Notre secteur est confronté à d'importants défis en matière de recrutement et de rétention, car un nombre élevé de travailleurs le quittent pour faire carrière dans le secteur public ou privé où les salaires sont supérieurs et les avantages sociaux plus complets<sup>6</sup>. Au deuxième trimestre de cette année, les organismes à but non lucratif s'attendaient à se heurter à des obstacles de taille pour recruter des employés qualifiés (43,5 %) et pour retenir des employés qualifiés (32,2 %)<sup>7</sup>. La main-d'œuvre non salariée et salariée du secteur à but non lucratif le rend unique, les bénévoles y apportant leur contribution en tandem avec les salariés. Une stratégie s'impose de toute urgence pour résoudre la crise

<sup>5</sup> Recherche sur les coûts administratifs : [The Nonprofit Starvation Cycle: Does Overhead Spending Really Impact Program Outcomes?](#) By Hala Altamimi and Qiaozhen Liu; [Pay-What-It-Takes Philanthropy](#) (Le cycle de la famine des organismes à but non lucratif : les frais généraux ont-ils réellement une incidence sur les résultats des programmes?), de Jeri Eckhart-Queenan, Michael Etzel et Sridhar Prasad; [Nonprofit Overhead Costs: Breaking the Vicious Cycle of Misleading Reporting, Unrealistic Expectations, and Pressure to Conform](#) (Frais généraux des organismes à but non lucratif : briser le cercle vicieux de la production de rapports trompeurs, des attentes irréalistes et de la pression pour se conformer), de William Bedsworth, Ann Goggins Gregory et Don Howard.

<sup>6</sup> Comité sénatorial spécial sur le secteur de la bienfaisance (2019). Catalyseur du changement : une feuille de route pour un secteur de la bienfaisance plus robuste [https://sencanada.ca/content/sen/committee/421/CSSB/reports/CSSB\\_GovResponse\\_Charitable\\_f.pdf](https://sencanada.ca/content/sen/committee/421/CSSB/reports/CSSB_GovResponse_Charitable_f.pdf)

<sup>7</sup> Obstacles à surmonter par les entreprises ou organismes au cours des trois prochains mois, deuxième trimestre de 2023. Statistique Canada. [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3310066601&pickMembers%5B0%5D=3,2&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3310066601&pickMembers%5B0%5D=3,2&request_locale=fr)

actuelle de recrutement, de formation et de rétention des talents que traverse le secteur et lui donner les moyens de subvenir aux besoins de la main-d'œuvre en pleine évolution du Canada.

Selon le Forum économique mondial, d'ici 2030, 50 % des emplois seront modifiés par l'automatisation<sup>8</sup>. Comme dans de nombreux secteurs, les organismes à but non lucratif subissent de rapides perturbations liées aux technologies numériques. Malgré la magnitude de notre contribution économique, les organismes à but non lucratif sont exclus des programmes de soutien, comme le [Programme canadien d'adoption du numérique](#) (PCAN) qui leur permettait d'adopter les technologies numériques. D'ici 2030, 90 % des emplois exigeront des compétences numériques<sup>9</sup>. L'accès continu au soutien financier et à des programmes de soutien comme le PCAN, le [Fonds de relance des services communautaires](#) (et ses volets d'investissement dans la dotation en personnel et les technologies) et le [programme Compétences pour réussir](#) aiderait de nombreux organismes à relever les défis liés à la main-d'œuvre et à adopter les technologies numériques qui leur permettraient de mieux résister aux crises ou aux difficultés économiques<sup>10</sup>.

### Recommandations

5. *Élaborer une stratégie de la main-d'œuvre fondée sur l'équité, la diversité et l'inclusion qui porte sur la rétention, le perfectionnement des compétences, la rémunération, la formation, le perfectionnement en leadership et la planification de la relève.*
6. *Étendre l'admissibilité au Programme canadien d'adoption du numérique aux organismes de bienfaisance et à but non lucratif.*
7. *Renforcer la résilience du secteur à but non lucratif en créant un autre cycle du Fonds de relance des services communautaires.*
8. *Affecter 298 M\$ de plus au programme Compétences pour réussir au cours des trois prochaines années afin de permettre à la population canadienne d'améliorer les compétences fondamentales et transférables indispensables à la participation à la population active.*

**Recommandation 9-10 : Donner à Statistique Canada le mandat d'améliorer la qualité et l'accessibilité des données collectées sur le secteur à but non lucratif. Allouer à cette fin un financement de 5 millions \$ pour 2024-2025, plus un financement continu de 1,5 million \$.**

Des données désagrégées de qualité sont indispensables à la conception des politiques, à la planification des interventions, et à la prévision des changements et des besoins du secteur à but non lucratif. L'information disponible sur le secteur est souvent périmée ou présentée dans un format inaccessible ou

<sup>8</sup> Forum économique mondial. Jobs will be very different in 10 years. Here's how to prepare (Les emplois seront très différents dans dix ans. Voici comment s'y préparer). <https://www.weforum.org/agenda/2020/01/future-of-work/>

<sup>9</sup> Forum économique mondial. Jobs will be very different in 10 years. Here's how to prepare. (Les emplois seront très différents dans dix ans. Voici comment s'y préparer). <https://www.weforum.org/agenda/2020/01/future-of-work/>

<sup>10</sup> Ontario Chamber of Commerce. 2022. Broken Links (Liens rompus). <https://occ.ca/wp-content/uploads/Broken-Links-Driving-Technology-Adoption-within-Ontarios-Small-Businesses.pdf>

difficile à utiliser. Afin de faire progresser les priorités du secteur à but non lucratif en matière de collecte de données, les représentants de plus de 40 organismes et institutions à but non lucratif ont formé la [Coalition pour les données fédérales sur le secteur à but non lucratif](#). La Coalition recommande au gouvernement fédéral de :

- **Créer un comité consultatif externe du secteur à but non lucratif.** Ce comité veillerait à l'efficacité et à l'équité des pratiques de collecte, d'analyse et de diffusion des données relatives au secteur à but non lucratif.
- **Améliorer la collecte de données sur le secteur à but non lucratif** et mettre en œuvre la collecte régulière d'un profil de données en répétant tous les trois ans une Enquête nationale auprès des organismes à but non lucratif et bénévoles.
- **Donner à Statistique Canada le mandat d'améliorer la collecte continue de données sur le secteur à but non lucratif.**
- **Établir un Laboratoire de données sur le secteur à but non lucratif.** Tout comme le [Laboratoire de données sur les entreprises](#), il améliorerait l'incidence des données déjà collectées en offrant des produits de données conviviaux et faciles à comprendre, ainsi que des programmes visant à démocratiser l'accès aux données, comme des ateliers de formation et des ressources d'apprentissage.

Nous nous faisons l'écho des recommandations du mémoire de la Coalition pour les données fédérales sur le secteur à but non lucratif pour les consultations prébudgétaires de 2024.

### **Recommandations**

*9. Mettre en œuvre les quatre recommandations de la Coalition pour les données fédérales sur le secteur à but non lucratif.*

*10. Mettre intégralement en œuvre la recommandation 8 du rapport sénatorial intitulé Catalyseur du changement, à savoir l'inclusion dans les formulaires T3010 et T1044 de questions au sujet de la représentation de la diversité dans les conseils d'administration des organismes à but non lucratif*

### **Recommandation 11 : Avant de procéder aux changements proposés à l'impôt minimum de remplacement, déterminer les répercussions de ces changements sur les revenus des organismes caritatifs en réalisant une analyse économique et financière indépendante.**

Chaque année, le nombre de personnes qui déclarent des dons de bienfaisance est en baisse<sup>11</sup>. En 2022, environ 30 % des dons au secteur caritatif émanaient de ménages à revenu élevé<sup>12</sup>. Les changements proposés dans le cadre du budget de 2023, liés à l'[impôt minimum de remplacement](#) (IMR), sont extrêmement préoccupants pour le secteur. Plus précisément, nous craignons que le changement proposé, qui réduirait de 50 pour cent les crédits d'impôt pour dons et qui inclurait 30 pour cent des gains en capital sur les dons de titres cotés en bourse dans le calcul de l'IMR, dissuade les dons au

<sup>11</sup> Statistique Canada. 2021. Tableau des personnes ayant déclaré des dons de bienfaisance. [https://www150.statcan.gc.ca/t1/tb1/fr/tv.action?pid=1110000301&request\\_locale=fr](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tb1/fr/tv.action?pid=1110000301&request_locale=fr)

<sup>12</sup> CanaDon, 2023. Rapport sur les dons. Page 8 <https://indd.adobe.com/view/8faee5d9-efa9-4be1-8499-75c6e1198463>.



secteur caritatif. Différentes institutions, dont les fondations communautaires, les hôpitaux, les universités et les musées, ainsi que les festivals, qui comptent sur des dons importants pour offrir des services essentiels à la population canadienne, pourraient en subir les conséquences. Nous exhortons le gouvernement à tenir compte des répercussions de ces changements sur les organismes de bienfaisance en permettant à un organisme indépendant, comme le Bureau du directeur parlementaire du budget, de réaliser une analyse économique et financière des changements proposés.

**Recommandation**

- 11. Avant de procéder aux changements proposés à l'impôt minimum de remplacement, déterminer les répercussions de ces changements sur les revenus des organismes caritatifs en réalisant une analyse économique et financière indépendante.*